

PROCES-VERBAL du CONSEIL du 13 MAI 2025

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Geneviève MOULINIER, Véronique PAILHET, Béatrice FOURNIER.

Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Pierre-Emmanuel BLANC, Maximiliaan VAN DER ZEE, Claude LELEU.

Pouvoirs : Christine LEGUET donne pouvoir à Viviane DUVAL.

Absents excusés :- Jean-Luc LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20 h 40.

En préambule à cette réunion, la parole est accordée à

- Romain GILLES gérant du P'tit Flaujaguais,
- Erika BARRETO Présidente de l'association APE «Pour le Sourire de nos Enfants»

afin qu'ils puissent présenter leurs projets respectifs.

Madame le Maire remercie ces deux intervenants et aborde l'ordre du jour.

Un tour de table est réalisé afin d'inviter les élus à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 15 avril transmis par mail. Aucune correction n'étant apportée, il est paraphé par les membres du Conseil présents à cette réunion.

Ordre du jour ::

- 1) Délibération pour la validation de la convention pour la mise à disposition d'une secrétaire itinérante,
- 2) Délibération pour la reprise définitive des tombes du secteur 3 du cimetière de Flaujacques,
- 3) Délibération pour la modification de la quotité hebdomadaire de 10% pour le poste d'agent d'entretien
- 4) Délibération pour la modification de la quotité hebdomadaire de 10% pour le poste d'agent de restauration,
- 5) Délibération pour le vote du devis de climatisation de l'école,
- 6) Délibération pour le vote des devis des travaux de voirie,
- 7) Délibération pour le vote des devis de remise en état de la traversée de route de Ramonet,
- 8) Délibération pour la sortie d'inventaire et l'échange du tracteur John DEERE,
- 9) Délibération pour le vote du devis d'achat du mobilier de l'école et du réfectoire,
- 10) Délibération pour le vote du devis de la toiture du foyer polyvalent,
- 11) Délibération pour le vote du devis d'aménagement du rond-point (études + travaux).

Informations diverses

Pose de la Borne incendie à Micouleau

Inauguration de la place Pierre Loti.

1-Délibération pour la validation de la convention pour la mise à disposition d'une secrétaire itinérante n° : DE-039-2025

La CDC, dans le cadre de la mise en place de la mutualisation, propose aux communes membres la mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante. Madame Véronique Blanchard-Demaria vient d'être récemment recrutée.

Le principe est d'apporter un soutien administratif ponctuel ou régulier aux communes qui le désirent, notamment dans le cadre des remplacements pour arrêts ou congés.

Elle est employée par la CDC qui assure la conception de son planning en fonction des urgences ou de la durée des missions. Celles-ci ne peuvent être inférieure à une ½ journée.

La rémunération de la mise à disposition est fixée par la convention avec la CDC sur la base de 30 € brut de l'heure (comprenant rémunération de l'agent, frais de déplacements, frais de gestion et coordination de service).

La facturation sera effectuée de manière trimestrielle et des relevés d'heures seront fournis tous les mois. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Madame le Maire demande aux élus d'approuver la signature de ladite convention.

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

2-Délibération pour la reprise définitive des tombes du secteur 3 du cimetière de Flaujacques n° DE-040-2025

Tout comme le secteur 4, le secteur 3 du cimetière a fait l'objet d'une reprise des tombes perpétuelles.

Les courriers ont été expédiés, la visite et les procès-verbaux définitifs ont été effectués le 27 mars 2025, en présence des ayant droits, puis leur ont été notifiés.

La durée légale d'affichage d'un mois étant écoulée depuis le 26 avril 2025, il convient dès à présent de prononcer la reprise des tombes suivantes :

F50 Leyrit
F34 Pointet
F35 Vigouroux
Entre inconnus et F38
G54 Rigoulet
F12 Bouriane
F13 Simon
F28 Inconnu - Albert Henri ou Gustave
I48 Valera Cassan

Mme le Maire invite les élus à se prononcer sur ces reprises.

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

3-Délibération pour la modification de la quotité hebdomadaire de 10% pour le poste d'agent d'entretien n° DE-041-2025 -

Mme le Maire rappelle aux élus qu'une nouvelle classe doit ouvrir à la rentrée de septembre 2025. Après entretien avec l'agent concerné, Mme le Maire propose d'augmenter la quotité de 2 heures hebdomadaires, soit 10 % du temps de travail.

Le temps de travail de l'agent d'entretien passera de 26 h 23 h à 28 h 23 hebdomadaires.

Ce contrat étant arrivé à échéance, il est procédé au passage en CDI. Aucune délibération particulière n'est à prendre.

Mme le Maire propose aux élus de se prononcer sur cette modification de la quotité horaire hebdomadaire de l'agent d'entretien.

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

4-Délibération pour la modification de la quotité hebdomadaire de 10% pour le poste d'agent de restauration n° DE-042-2025 -

Mme le Maire rappelle aux élus que suite à l'ouverture de la nouvelle classe l'agent estime à une demie-heure par jour d'école l'augmentation de son temps de travail, soit 2 heures hebdomadaires. Cette augmentation n'influe que sur 10% de son temps de travail.

Le temps de travail de l'agent de restauration passer de 21 h. à 23 h. hebdomadaires.

Ce contrat étant arrivé à échéance, il est procédé au passage en CDI. Aucune délibération particulière n'est à prendre.

Mme le Maire propose aux élus de se prononcer sur cette modification de la quotité horaire hebdomadaire de l'agent d'entretien.

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

5- Délibération pour le vote du devis de climatisation de l'école n° DE-043-2025

Devis de l'entreprise Guillabert en remplacement de l'entreprise EPC Lavandier.
Il s'élève à 11 062,88 € et 13 275,46 € TTC.

Votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

6-Délibération pour le vote des devis des travaux de voirie n° DE-044-2025

L'entreprise VT propose un devis de 8 000 € HT soit 9 600 € TTC, pour les travaux d'entretien des routes.

Interrogé, l'ensemble du Conseil passe au vote :

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

7-Délibération pour le vote des devis de remise en état de la traversée de route de Ramonet n° DE-044-2025

Il est présenté un devis de l'entreprise GEFVAD : 9 600 € HT soit 11 520 € TTC.

Votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

8-Délibération pour la sortie d'inventaire et l'échange du tracteur John DEERE n° DE-045-2025

Comme chaque sortie d'inventaire, le Conseil Municipal doit donner son aval.

- Coût de l'échange standard proposé par l'entreprise Gauthier : reprise 6 000 €
- Matériel neuf 6 499 € soit 499 € à la charge de la commune.

Votes :

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

9-Délibération pour le vote du devis d'achat du mobilier de l'école et du réfectoire n°DE-046-2025

Mme le Maire présente un devis de la Sté COMAT & VALCO qui est le plus offrant sur le matériel correspondant aux besoins. Le devis présenté s'élève à 2 633 € HT soit 3 159,60 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil pour valider cette dépense.

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

10- Délibération pour le vote du devis de la toiture du foyer polyvalent n° DE-047-2025

Devis de l'entreprise Bourdil. Il date de 2023, mais l'entrepreneur maintient la somme de 10 876 € soit 13 051,20 € TTC.

Votes :

Pour : 1

Contre : 0

Abstentions : 0

11- Délibération pour le vote du devis d'aménagement du rond-point (études + travaux) n° DE-048-2025

Nous avons reçu les résultats du comptage auquel il a été procédé entre le 19 mars et le 2 avril. En conclusion, il est souligné : route des chartrons. Quelques contrôles et un aménagement pourraient réduire les vitesses sur cette section.

La Sté AVI CONSEIL propose un devis de 1 987 € HT soit 2 384,40 € TTC. qui comporte l'ensemble de la maîtrise d'oeuvre, l'élaboration du projet, le cahier des charges, l'appel à concurrence, la mise en ligne sur le portail, l'ouverture des plis, la sélection des entreprises et le suivi du chantier.

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

INFORMATIONS

- Pose de la borne incendie à Micouleau le 21 mai prochain.
- Résultat du comptage des véhicules sur les routes de Juillac, Castillon et Chartrons.
- Inauguration de la place Pierre Loti, et flyers à distribuer.
- Rappel de la visite de CITTANOVA à la mairie le vendredi 16 mai à 8 h.
- Projection du plan d'accès PMR à l'ensemble des entrées, école mairie.
- Projection du futur plan touristique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 20.